

N° 102 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-4-2007

« Ne jugez pas un livre à sa couverture. » (Proverbe anglais.) Dernier numéro paru : 1^{er}-3-2007 (18^e année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V. sect. » : renvoi à une section du présent numéro.)

I ■ Les actions du Collectif des déboulonneurs : l'élite barbouilleuse tient bon

Le Collectif des déboulonneurs (V. sect. VIII), né à Paris et entré en action fin **novembre 2005** (LP n° 91...), a de nouveau barbouillé, fin mars. Extension au niveau national en cours. Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyen d'action : désobéissance civile non-violente en légitime réponse.

Mars 2007. Le 30, à 18 h, à **Lille** (r. du Molinel), 5 panneaux de l'affich. CBS ont été barbouillés par 2 militantes, devant 40 pers. Interprétation du « Barbouilleur ». Prises de parole. Arrivée tardive de la police (3 voitures et 1 car). Les 2 militantes se dénoncent et sont conduites au commissariat central où elles déclarent accepter de passer en procès ; elles sont relâchées 1 h 30 plus tard. Le 23, à 19 h, à **Paris** (35, rue Gay-Lussac), 3 panneaux de l'affich. Avenir-JCDecaux ont été barbouillés par 9 militants, devant 70 pers., dont quelques policiers, une accordéoniste, un élu (Parti radical de gauche) et quelques journal. (Arte, *La Vie...*). Les 9 militants se rendent volontiers aux 20 policiers arrivés en renfort (ils passeront 2 heures au commissariat central du 5^e arr.). Saynète (avant l'action, devant les grilles du Luxembourg), prises de parole, interprétation du « Barbouilleur ». Brèves dans *Le Parisien* du 23 (avant l'action) et du 24 ; reportage le 26 sur France Inter (« Service public »). Le 23, à 12 h, à **La Rochelle** (en face de l'hôpital), 1 panneau de l'affich. JCDecaux a été barbouillé par 2 militants, devant 17 pers., dont 2 journal. (France 3 et Demoiselle FM). Arrivée tardive d'une voiture de police. Un seul des 2 barbouilleurs est interpellé. Le 31, à 15 h, à **Rouen** (métro, entre Boulingrin et Saint-Sever), 20 panneaux ont été barbouillés par 2 militants, devant 20 pers. dont 1 journal. (*Paris Normandie*), sous la surveillance « passive » de 3 voitures de police. On a chanté.

Photos et comptes rendus détaillés : www.deboulonneurs.org.

II ■ Les procès du Collectif des déboulonneurs : premières gouttes d'une pluie judiciaire tant désirée

La machine judiciaire s'emballa, à la grande joie des barbouilleurs du Collectif des déboulonneurs (V. sect. VIII). Petit bilan des procès passés, en cours et à venir. (Rappel : à **Montpellier**, en juillet 2006, J.-F. Lenoir et G. Maguet avaient été condamnés à 200 euros avec sursis.)

Paris : les 7 barbouilleurs (A. Baret, Y. Gradis, Y. Le Breton, C. Ramboz, L. de Soras, D. Sterboul et J.-M. Vourgère), qui avaient agi à Paris le 28-10-2006 puis étaient passés en correctionnelle le 12-1-2007, ont été condamnés, le 9 mars, à une amende de 1 euro symbolique, alors que le parquet avait requis 500 euros avec sursis (V. sect. III). Fin mars, le parquet a fait appel de cette décision : les « coupables » devront donc retourner au tribunal (date encore inconnue).

Alès : les 2 barbouilleurs (F. Jourde et S. Martinez), qui avaient agi à Anduze le 26-5-2006 puis étaient passés en correctionnelle le 9-3-2007 (V. sect. IV) ont été condamnés, le 23, à 200 euros d'amende avec sursis et à 1 200,67 euros de dommages-intérêts au profit des 3 afficheurs parties civiles. Aux dernières nouvelles, il semblerait que certains de ces délinquants multirécidivistes (lesdits afficheurs), sous la menace de la divulgation de leurs nombreuses infractions (divulgation lourde de conséquences pour leur image... et leur équilibre financier !), aient renoncé à leur « dû ».

Lyon : 2 barbouilleurs (R. Colombier et B. Darragon), qui ont agi le 27-1-2007, comparaîtront le 2-5-2007 devant le tribunal de police. Ils seront défendus par M^e François Roux. S'étant vu proposer une médiation pénale (forme d'arrangement financier) à la suite d'une plainte de l'afficheur JCDecaux, ils l'ont refusée, préférant passer en procès pour amener le débat sur la place publique. Des personnalités témoigneront. (V. sect. VII.)

Rouen : 1 barbouilleur (F. Vaillant, rédacteur en chef d'*Alternatives non-violentes*), qui a agi le 22-6 et le 23-12-2006, comparaitra le 11-5-2007 devant le tribunal correctionnel. F. Huvé et J. Lachèvre seront comparants volontaires (bien qu'ayant barbouillé le 23-12, ils ne sont pas poursuivis). L'avocat sera M^e François Roux. Des personnalités témoigneront. (V. sect. VII.)

Lyon : 3 barbouilleurs (G. Gamblin, M. Gillier-Rebaud et N. Léchopier), qui ont agi le 26-5-2006, passeront le 4-6-2007 en correctionnelle. Ils seront défendus par M^e François Roux. Eux aussi (cf. ci-dessus) ont préféré le procès à la médiation pénale. Des personnalités témoigneront. (V. sect. VII.)

Soutien financier : chèques à l'ordre du Collectif des déboulonneurs (24, r. Louis-Blanc, 75010 Paris).

III ■ Un euro ô combien symbolique (à propos du jugement de Paris du 9 mars 2007)

Qu'en penserait le graffeur (tagueur, comme on dit aujourd'hui) à la sauvette qui s'est fait prendre en train de maculer un mur par une patrouille de police, plaquer au sol, menotter, embarquer, cuisiner, juger, lourdement pénaliser, emprisonner peut-être ? Sept barbouilleurs (membres du Collectif des déboulonneurs) pris par la police en train de dégrader des panneaux publicitaires, en plein Paris, tranquillement, au grand jour, devant une foule composée notamment d'élus et de journalistes, se sont laissés arrêter avec le sourire, conduire au poste, interroger, juger et finalement – après trois heures et demie d'audience, cinq cents euros d'amende avec sursis requis par le procureur et deux mois de délibéré – condamner à... un euro symbolique ! Sans parler de la bienveillance de la presse et du soutien de quelques personnalités de prestige. Bref, la Légion d'honneur, ou peu s'en faut.

Avant même de connaître les attendus de ce jugement (indisponibles à l'heure de notre bouclage), et en mettant un bémol de prudence à l'interprétation qui suit, comment ne pas faire le lien entre une décision si clémentine et l'expression sur le visage de la juge Sylvia Caillard tout au long des trois heures et demie d'audience du 12 janvier 2007 ? Une expression, sous les dehors d'une sévérité convenue, toute d'ouverture et de sérénité. L'expression d'une femme qui, secrètement, reconnaît le bien-fondé de l'acte commis par les sept militants qui se tiennent devant elle. Sept bienfaiteurs, aussi désintéressés que maîtres d'eux-mêmes.

Quand, deux mois plus tard, le 9 mars, l'austère visage de la présidente Caillard reparait pour prononcer le jugement – « le tribunal vous a déclarés coupables et condamnés à un euro d'amende » –, un timide « merci, madame » s'échappe du rang des prévenus debout à la barre. Un « merci » chargé de sens, qui aurait pu se doubler d'un « bravo »... Tant il aura fallu de courage à cette femme (la femme a jugé, pas la robe) pour « cautionner » *de facto* la légitime réponse que constitue le barbouillage face à l'agression publicitaire. Un cautionnement certes relatif, puisque les barbouilleurs sont déclarés « coupables ». Mais l'histoire avance à petits pas. Parfois même à reculons : on a appris, fin mars, que le parquet faisait appel ! Le procureur (Laurent Michel) aime-t-il à ce point les panneaux publicitaires ? Les sept publicistes retourneront au Palais de justice.

IV ■ Pénible audience au tribunal d'Alès (9 mars 2007)

Comment ne pas éprouver un mélange de mépris et de pitié à l'égard d'un tribunal indigne des prévenus qu'il doit juger ? La justice, qui se veut aveugle, doit-elle l'être au point de ne pas seulement entrevoir qu'elle a devant les yeux des ferments de civilisation, l'avant-garde d'un possible état futur de la société ? Ce 9 mars 2007, au palais de justice d'Alès, la salle des pas perdus regorge de sympathisants qui n'ont pu prendre place dans la salle d'audience comble. Deux barbouilleurs antipublicitaires (membres du Collectif des déboulonneurs) passent en correctionnelle pour un acte assumé de désobéissance civile commis en mai 2006 à Anduze (Gard). Des Parisiens ont traversé la France pour l'occasion. Des trois témoins, si le premier, élu nîmois (Silvain Pastor), n'a pas eu à faire un grand déplacement, le deuxième, président de Paysages de France (Pierre-Jean Delahousse), vient de loin (Grenoble), le troisième, géographe et professeur (Frédéric Barbe), d'encore plus loin (Nantes).

Face aux désobéissants, porteurs d'idéal et de droit, face aux témoins qui ont pris sur leur temps pour venir étayer de leur expérience et de leur credo l'acte de légitime réponse en cause, face, enfin, à l'assistance dans laquelle on aperçoit, notamment, des lycéens amenés par leur professeur d'économie, que découvre-t-on ? Un juge (Jean-Claude Tabusse) expéditif, buté, dictatorial, rabrouant les prévenus, renvoyant sans ménagement à leur place des témoins qui, eux, ne se font pas payer pour jouer leur rôle. Et un procureur (Christian Pasta) affalé sur son siège, jouant avec ses montures de lunettes sans se départir d'un air rigolard incongru. Ce n'est pas à un procès que l'on assiste, mais à un non-procès, sur fond de mauvaise foi. D'ailleurs, les parties civiles, les afficheurs délinquants dont les panneaux ont été barbouillés, n'ont visiblement pas osé se montrer à l'audience. Peur de la presse et de la foule ?... Un non-procès qui se termine par une non-réquisition du procureur, assez méchant tout de même pour demander une condamnation (son beau-frère travaille-t-il dans la publicité ?) : « Je laisse la porte ouverte à une dispense de peine. »

V ■ Propos épars

Raymond **Savignac** (afficheur) : « Comment voulez-vous que l'homme ne soit pas passif, quand il est transformé en fauteuil, devant la télévision, pendant je ne sais combien d'années, plusieurs heures par jour ? Il est passé d'un homme qui avait des activités, de l'imagination, à l'état de meuble. Il était un acteur, et il est devenu perpétuellement un spectateur. » (France-Culture, 10-12-1993.)

VI ■ Langue de téléspectateur

Point n'est besoin d'avoir la télévision (ou plutôt d'être eu par elle) pour observer les dégâts de cette machine à propager le virus : tout le monde a, dans son entourage, au moins un téléspectateur, qu'il suffit d'écouter. Par exemple, le téléspectateur auquel on demande si la capitale du Kirghizistan est bien Bichkek finit par répondre : « *Tout à fait.* » Le non-téléspectateur, lui, s'obstine à répondre : « Oui. »

VII ■ Agenda

26 avril 2007, Paris : projection-débat sur « Comment la télévision façonne les enfants » (19 h, mairie du XIII^e arr., pl. d'Italie).

27 avril, Lille : barbouillage du Collectif des déboulonneurs (18 h, pl. Richebé).

27 avril, Paris : barbouillage du Collectif des déboulonneurs (19 h, devant l'Opéra-Bastille).

28 avril, Lyon : action antipublicitaire (« messe » à la consommation), 14 h, angle rue Paufigue et rue Bellecordière.

Mai, Lyon : soirée de soutien (conférence) aux barbouilleurs lyonnais poursuivis (date et lieu à préciser).

2 mai, Lyon : procès de 2 barbouilleurs du Collectif des déboulonneurs, 9 h, tribunal de police (67, rue Servient).

11 mai, Rouen : procès d'1 barbouilleur du Collectif des déboulonneurs, 13 h, tribunal de grande instance, 4^e chambre (pl. Foch).

4 juin, Lyon : procès de 3 barbouilleurs du Collectif des déboulonneurs, 14 h, tribun. correctionnel, 8^e chambre (67, r. Servient).

VIII ■ Carnet d'adresses

- *Casseurs de pub* (la revue de l'environnement mental) : 11, pl. Croix-Pâquet, 69001 Lyon ; tph. 04 72 00 09 82 ;

tcp. 04 78 28 57 78 ; internet : www.casseursdepub.org.

- Collectif des déboulonneurs : 24, rue Louis-Blanc, 75010 Paris ; deboulonneurs@no-log.org ; <http://www.deboulonneurs.org/>.

- La Meute (réseau contre la publicité sexiste) : 163, r. de Charenton, 75012 Paris ; internet : www.lameute.fr.

- Paysages de France : M.N.E.I., 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tph.-tcp. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.free.fr>.

- Résistance à l'agression publicitaire (R.A.P.) : 53, r. Jean-Moulin, 94300 Vincennes ; tph. 01 43 28 39 21 ; tcp. 01 58 64 02 93 ; internet : www.antipub.net.

IX ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes + une enveloppe timbrée à votre adresse.

- Série complète des 101 numéros parus (12 euros, port et enveloppe compris).

X ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 6 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.*]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 102 peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tph. 01 45 79 82 44.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publiphobe>.)